

Soirée de votes au Conseil municipal

Mardi 30 mars, les conseillers municipaux ont validé les comptes de l'année 2020 et le Plan local d'urbanisme, qui instaure de nouvelles règles en matière d'aménagement.

Au vu de l'ordre du jour, les conseillers municipaux savaient qu'ils étaient lancés pour une longue réunion mardi 30 mars. Au final, en plus de 3 h 30 d'échanges, les élus ont voté sur de très nombreux points. Signature de la Convention petites villes de demain, d'un contrat Parcours emploi compétence, des conventions avec le Siège pour les travaux annuels... Parmi les sujets clés, celui de la validation du Plan local d'urbanisme (PLU), résultat de quatre années de travail.

Que signifie concrètement ce PLU ? De nombreux points sont réglés par ce plan qui instaure notamment pour la Commune un droit de préemption urbain, institué, dans des critères précis, un permis de démolir sur le territoire et un régime de déclaration préalable pour les travaux de clô-

ture et le ravalement de façade ou encore l'arrachage de haies. « Je suis un fervent défenseur de ce PLU », a annoncé le maire, Jean-Louis Madelon, précisant également que ce travail « doit être un document offensif pour pouvoir augmenter la population ». « Ce document va évoluer dans le temps, il est à la charge de chacun de le faire respecter. »

Un budget en hausse

La réunion a également permis de faire le bilan sur les comptes administratifs et de gestion 2020. Elodie Leudet, comptable, a annoncé que « le total cumulé pour l'année est de 3 130 438 € », un résultat comptable en augmentation de 6,38 % par rapport à 2019. Un excédent « surdimensionné

Aménagement du territoire

Approbation du Plan local d'Urbanisme

Quelques chiffres :

- objectif de construction : 280 logements entre 2020 et 2030
- objectif d'aplanissement des logements existants : 513
- de la consommation forcée au maximum
- 203 m² de terrain des anciennes protégés
- 8 km² de terrain à emplacements réservés pour créer des liaisons routes
- 1012 mares protégées
- 404 km² de haies et alignements boisés
- 143 ha de vergers traditionnels
- 386 bâtiments au titre du patrimoine
- 177 bâtiments pour l'aménagement de destination

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVE

Le nouveau PLU a été voté mardi 30 mars.

par rapport à nos besoins », a précisé Olivier Gardinot, directeur général des services.

Mathieu Vandoooren, adjoint chargé des finances, a confirmé ce point. Alors que « le recours

à l'emprunt aura une fin », cet argent permettra d'investir demain. L'idée étant de laisser

« un excédent de 800 000 € dans une dizaine d'années » et d'essayer « de dynamiser nos centre-bourgs sans alourdir le recours à l'impôt ».

Également voté ce soir-là, le budget prévisionnel d'investissement pour 2021, qui s'élève à 6 210 860 € dont plus de la moitié est destinée au pôle enfance/jeunesse avec l'arrivée du campus scolaire. Ce campus était notamment au cœur d'une question de l'élu.e Sophie Tavernier, faisant remonter l'inquiétude du président du comité de soutien au collège qui s'inquiète d'un manque de moyens humains alloués au futur campus. Olivier Gardinot a pu annoncer qu'au moins deux personnes supplémentaires sont prévues pour les services de cantine.

J.F.

Le PLU en chiffres

Au-delà des dizaines de réunions et des multiples dossiers et documents produits, le Plan local d'urbanisme de Mesnil-en-Ouche se distingue par quelques chiffres, brièvement présentés par Olivier Gardinot au cours du dernier conseil municipal. Sont ainsi protégés au titre du PLU :

- 203 kilomètres de chemin de randonnée
 - 1012 mares
 - 404 kilomètres de haies et d'alignements boisés
 - 143 hectares de vergers traditionnels
 - 386 bâtiments au titre du patrimoine
- Et par ailleurs, les objectifs sont également de construire 280 logements entre 2020 et 2030.